



La Défense, le 16 juin 2015

DECLARATION PREALABLE SCPN CAP du 16 juin 2015

Monsieur le Directeur Général,
Mesdames et Messieurs les membres de la Commission administrative paritaire,
Cher(e)s collègues,

Cette Commission Administrative Paritaire se tient alors que de fortes tensions sociales traversent la Police Nationale, en raison notamment de l'environnement menaçant et changeant dans lequel les forces de police évoluent depuis plusieurs mois :

- charge d'activité accrue afin de circonscrire autant que faire se peut une menace terroriste protéiforme et permanente, impactant aussi bien les services de renseignement ou d'investigation que les unités de sécurité publique et les forces mobiles...
- mobilisation policière sans précédent afin de limiter au maximum les effets d'une pression migratoire en progression exponentielle,
- adaptation permanente aux exigences de la demande quotidienne de sécurité, dans un contexte d'inefficacité de la procédure pénale et de découragement des OPJ...

Cette CAP intervient également à mi-année d'un calendrier social extrêmement ambitieux fixé par le Ministre lui-même. De fait, les derniers temps ont été riches en échanges et travaux de fonds, conduits à un rythme effréné et parfois dans la confusion, mais le plus souvent dans la recherche de solutions au profit du plus grand nombre.

Les discussions en cours sur le GRAF ou les parcours de carrière sont autant de signes d'une recherche d'efficacité et de perspectives en matière de gestion de la ressource humaine. Sur chacun de ces points, attendus de longue date par les commissaires de police, notre organisation sera attentive à ce que les dispositifs mis en œuvre bénéficient à chacun et produisent les effets escomptés collectivement pour le corps de conception et de direction.

Les commissaires de police sont en droit en effet de bénéficier d'une démarche de gestion qualitative et moderne, corollaire du niveau d'exigence qui leur est appliqué dans la direction des services. Cette exigence forte constitue un défi pour l'institution qui doit regagner la confiance de ses cadres. C'est aussi un enjeu individuel pour chaque commissaire, qui doit pouvoir retrouver de la visibilité sur son cycle de carrière tout en jouissant de réelles perspectives de meilleure conciliation entre vie professionnelle et étapes de vie, notamment familiale.

En cette instance paritaire amenée à prononcer des avis quant aux mouvements de mutation de nombreux commissaires, nous insistons particulièrement sur les enjeux accrus de la mobilité. Indispensable notamment à l'efficacité des services, la mobilité doit être conciliée avec de croissantes et légitimes aspirations à l'épanouissement personnel et familial...

Pour être réellement valorisée, la mobilité géographique notamment ne devrait jamais être synonyme d'appauvrissement. Deux cas récents illustrent pourtant de façon criante l'inadéquation et l'injustice du système actuel :

- un collègue père de famille nombreuse va devoir supporter une dépense « résiduelle » de plus de 2.000 euros pour un déménagement de quelques centaines de kilomètres. La faute à des barèmes de prise en charge à la fois complexes, anciens (le texte remonte à 2001 !) et scandaleusement déconnectés des niveaux de prix réalisés par les entreprises du secteur.

- que penser également de la situation d'un collègue qui, muté lors de la CAP précédente mais frappé par la maladie, ne pourra rejoindre son affectation et devra supporter seul le coût du voyage avorté de son épouse, les frais des proches de fonctionnaires civils mutés n'étant pris en charge qu'en deçà d'un certain niveau de revenus ?

Une refonte totale du système assumant la spécificité des métiers de Police et de leurs contraintes véritables et croissantes doit donc être envisagée rapidement.

Il convient en effet de ne pas sous-estimer le profond sentiment d'injustice éprouvé par l'ensemble des policiers et leurs chefs, perplexité accrue par les nombreuses mesures récentes et/ou annoncées sur fonds de « crise économique », qui toutes aboutissent à une paupérisation et une fragilisation accrues de notre profession :

- suspension du versement des pensions de retraite des fonctionnaires civils au-delà d'un certain niveau de rémunération privée (1,5 SMIC!) – mesure qui ne concerne ni les magistrats, ni les militaires, au rang desquels figurent les gendarmes...

- retrait de la carte de circulation des policiers parisiens au prétexte que les textes de la fonction publique ne prévoient, pour les fonctionnaires civils, qu'une prise en charge partielle des coûts de transport en commun domicile-travail. Ce faisant, l'administration oublie ou feint d'ignorer qu'un policier qui emprunte les transports en commun contribue incontestablement à leur sécurisation !

On ne peut donc nier la légitimité du détestable sentiment de déclassement qui frappe nos collègues dont le quotidien a vu se multiplier petits tracas et vexations, aggravant le déséquilibre avec nos voisins gendarmes. Exerçant le même métier que les policiers dans un environnement nettement moins soumis aux « problèmes sociaux », ces derniers bénéficient en effet d'avantages très importants : gratuité du logement (y compris à Paris) ; mutations

ouvrant droit à des reconnaissances de garnison, primes de rideaux et déménagement aux frais réels ; quart de place SNCF bénéficiant aux militaires comme à leur famille (en 1ère classe pour officiers et sous-officiers!) ; cumul de la pension de retraite et de toute source privée de rémunération sans plafonnement de ressources... Le déséquilibre atteint aujourd'hui confine à l'indécence, et des mesures fortes s'imposent pour rétablir l'équilibre.

Ces mesures catégorielles ne sauraient cependant faire oublier l'enjeu primordial du sens du métier des policiers de tous corps et grades. Le baromètre social rendu courageusement public en mars dernier a mis en exergue l'existence d'un véritable malaise lié tant aux difficultés internes à l'institution (conditions de travail, questions relatives à la gestion des ressources humaines,...) qu'à des motifs exogènes dont les causes persistent (filière investigation saturée et découragée par une procédure pénale devenue ingérable ; effectifs de voie publique confrontés chaque jour à des provocations et violences de plus en plus graves ; interrogations quant au sens des missions et au devenir collectif dans un monde individualiste et fragmenté).

Ce constat souvent porté par notre organisation syndicale, avec comme il se doit des propositions de pistes d'amélioration, doit porter notre administration à refonder ses schémas de fonctionnement interne et initier sans délai, sous l'impulsion déterminée de l'autorité politique, les réformes à même de redonner du sens à l'action de police et des marges de manœuvre juridiques et budgétaires.

C'est seulement à ce prix que, nonobstant l'état d'immense fatigue qui pèse sur notre institution et les hommes et les femmes qui l'animent, nous parviendrons à relever les immenses défis qui se présentent à nous pour longtemps.

Je vous remercie pour votre attention

Céline BERTHON



Secrétaire Général du SCPN